

Le 29 juillet 2005
2005/nr-072

RÉGLEMENTATION PROCHAINE DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE EN ONTARIO

Le ministre de la Santé dépose un rapport sur des consultations publiques

TORONTO – L'Ontario envisage de réglementer la médecine traditionnelle chinoise et l'acupuncture par suite de la publication d'un rapport sur des consultations publiques. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui monsieur George Smitherman, ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Le rapport sur les consultations a été rédigé par monsieur Tony Wong, adjoint parlementaire du ministre de la Recherche et de l'Innovation et messieurs Mike Colle, ministre des Affaires civiques et de l'Immigration, Peter Fonseca, adjoint parlementaire du ministre de la Promotion de la santé, et Richard Patten, adjoint parlementaire du ministre de la Formation et des Collèges et Universités.

« Nous avons promis de réglementer la médecine traditionnelle chinoise et l'acupuncture et nous souhaitons déposer un projet de loi avant la fin de l'année, a déclaré le ministre. Le travail accompli par monsieur Wong nous sera précieux pour établir la façon de procéder. »

Le rapport contient 10 recommandations sur la réglementation de la médecine traditionnelle chinoise et de l'acupuncture, parmi lesquelles figurent :

- La création d'un organisme de réglementation de la médecine traditionnelle chinoise;
- La mise en place de différentes classes de praticiens fondées sur le niveau d'éducation, les compétences acquises et l'expérience;
- L'exercice de l'acupuncture se limitant à des praticiens qualifiés dont la profession est réglementée;
- L'utilisation du titre « herboriste » pour qualifier les praticiens de la médecine traditionnelle chinoise qui utilisent les herbes médicinales chinoises dans l'exercice de leur profession.

Les députés, qui ont entrepris les consultations en mars, ont entendu des représentants des organismes de médecine traditionnelle chinoise, des praticiens de cette médecine et de l'acupuncture, des professionnels de la santé dont la profession est réglementée, des organismes de réglementation et des représentants du public. Les députés ont entendu près d'une centaine de témoignages et reçu plus de 200 mémoires.

« Bien que les consultations aient permis d'exprimer des points de vue très différents, un consensus se dégage : la sécurité du public est primordiale et nous devons mettre en place un système pour protéger le public, affirme monsieur Wong. On pratique la médecine traditionnelle chinoise et l'acupuncture depuis fort longtemps et bon nombre de personnes ont profité de leurs bienfaits. Les gens veulent s'assurer que les praticiens qui les soignent sont tout à fait compétents. »

Cette initiative s'inscrit dans l'orientation stratégique du gouvernement McGuinty axée sur la mise en place d'un système qui tient compte de trois priorités, c'est-à-dire le maintien de la santé de la population, la réduction des listes d'attente et l'amélioration de l'accès aux médecins et au personnel infirmier.

Ce rapport figure dans le site Internet du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, à l'adresse www.health.gov.on.ca.

- 30 -

Renseignements :

Médias :

David Spencer
Cabinet du ministre
416 327-4320

Dan Strasbourg
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Grand public : 416 327-4327 ou (800) 268-1154

Ce communiqué de presse et d'autres ressources médiatiques, telles que des articles préparés et des audioclips traitant de sujets variés, sont publiés sur le site Internet du Ministère à l'adresse www.health.gov.on.ca/indexf.html sous la rubrique Nouvelles – Section Média.

Le site www.resultatontario.gov.on.ca contient de plus amples renseignements sur les réalisations en matière de santé.

English version available.